



N/Réf : DR/TD/10.25

Direction Générale des Services

Objet : Marché couvert de BOYARDVILLE

Vacance du lot n° 5

AVIS DE VACANCE

La commune de SAINT-GEORGES-D'OLÉRON porte à la connaissance des candidats potentiels, la vacance du lot n° 5 de 27 m² sis dans le marché couvert de BOYARDVILLE.

Toute candidature à la reprise de cet emplacement devra être adressée en mairie avant la date du 2 novembre 2025 par pli recommandé avec accusé de réception. Elle devra comporter les pièces suivantes :

- Projet d'exploitation (type de commerce, mode d'exploitation)
- Volet professionnel et social :
 - déclaration au centre de formation des entreprises (CFE)
 - déclaration INSEE comportant le numéro SIRET
 - 1 extrait du registre du commerce ou des métiers de moins de 3 mois (K-bis)
 - pour les exploitants agricoles et les pêcheurs professionnels, tout document attestant de cette qualité
- Volet fiscal :
 - copie de la déclaration fiscale
 - 1 certificat d'inscription à la contribution économique territoriale (CET)
- Assurance :
 - attestation d'assurance de responsabilité civile pour l'exercice de l'activité sur les marchés.
- Trois derniers bilans ou bilan prévisionnel d'exploitation
- Nature et montant des investissements programmés

La décision d'attribution de l'emplacement n° 5 sera prise avec effet au 1^{er} janvier 2026.

Rappel du montant (part fixe) du loyer annuel exigible pour 2025 pour ce box de 27 m² de 4 536,00 €.

Fait à SAINT-GEORGES-D'OLÉRON, le 2 octobre 2025.

**La maire,
Dominique RABELLE**

